



Refus de rendre ma fille pour deux jours

Par **Cyrilhld**, le **04/12/2015** à **10:32**

Bonjour, je suis dans un divorce extrêmement conflictuel avec mon ex femme. Cette dernière c'est éloignée volontairement a 900 km de la région parisienne. J'ai autorité parentale et bénéficie de la totalité des vacances scolaires ainsi que des ponts de 4 jours. Je vous précise que je suis victime de nombreuses NRE . Je suis en charge de la moitié des billets d'avions. Ma question est la suivante.: les vacances d'avril 2016 se terminent le dimanche 1 mai au soir et je bénéficie du pont de 4 jours du mardi 3 au soir jusqu'au 8 mai. Pour le bien être de mes filles et aussi pour soulager économiquement (ainsi que madame) j'ai pris la décision de faire rater deux jours d'école ... Prévenir madame par mail et rar (elle ne répondra pas) l'école par mail et courrier ainsi que la gendarmerie de ma région . Quel sera pour moi le risque?
Cordialement